

## Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huitième jour du mois d'avril, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Michel MOULIN.

Étaient présents : Sébastien DAVAL, Eva DELMAS, Fabrice GORCE, Mickaël JOLIOT, Michel MOULIN, Jean-Pierre OUBREYRIE, Joëlle PRADAYROL et Elsa ROUSSILHE.

Étaient excusés : Lydie COMBESCOT

L'ordre du jour était :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mars 2026
- 3) Création poste Adjoint technique Principal 2ème Classe
- 4) Fixation du loyer appartement n°5
- 5) Vote des taux d'imposition taxes locales 2026
- 6) Attribution et versement des subventions 2026 aux associations
- 7) Participation au Ciné Belle Étoile
- 8) Choix du prestataire pour entretien voirie : fauchage, débroussaillage
- 9) Désignation du délégué de la FDEL – TE 46
- 10) Désignation du délégué SYDED
- 11) Désignation du délégué ONF
- 12) Désignation du délégué GEMAPI
- 13) Désignation du délégué ENEDIS
- 14) Délibération relative à la création d'un poste de fontainier
- 15) Motion sauvegarde des écoles en milieu Rural
- 16) Questions diverses

---

Le quorum étant atteint, Michel MOULIN a déclaré l'ouverture de la séance à 18h30.

1) Désignation d'un secrétaire de séance :

Elsa ROUSSILHE a été nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mars 2026 :

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026, rédigé par Eva DELMAS a été envoyé aux membres du conseil municipal afin qu'ils en prennent connaissance. Le conseil municipal décide, à l'unanimité l'approbation du procès-verbal du 21 mars 2026.

3) Création poste Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe :

Suite à la mutation de l'agent technique sur une autre commune il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à 35h par semaine pour un accroissement temporaire d'activité. Le contrat de travail qui en découlera sera un contrat à durée déterminé d'un an. Le conseil municipal accepte cette proposition et charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de cette délibération. De plus il est chargé de recruter une personne pour ce poste.

4) Fixation du loyer appartement n°5 :

L'appartement n°5, situé à l'école a été entièrement rénové. Les travaux sont finis depuis la fin de l'année. Il fait 98 – 100 m<sup>2</sup>. Il a 3 chambres. En guise de comparaison Monsieur le Maire explique qu'il est identique à autre appartement de l'école. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du loyer mensuel à 515 € avec 10 € de charges.

5) Vote des taux d'imposition taxes locales 2026 :

Monsieur le Maire explique que pour préparer le budget il est nécessaire de savoir les taux des impôts locaux. Plusieurs membres ne souhaitent pas les augmenter. Monsieur le Maire explique qu'il faudrait augmenter légèrement afin de continuer de toucher les subventions données par l'État (par exemple la dotation globale de fonctionnement), les autres subventions pour l'investissement pourraient être conditionné à l'effort fiscal des habitants. C'est donc une nécessité d'augmenter les impôts. Le conseil municipal décide d'augmenter les impôts de 1 %. Une discussion a eu lieu ensuite sur l'augmentation de l'impôt sur les locaux vacants. Il a été décidé de ne pas toucher à cet impôt.

6) Attribution et versement des subventions 2026 aux associations :

Toujours dans la période budgétaire, il est nécessaire de réfléchir aux subventions que donne la commune aux associations locales. Monsieur le Maire explique que pour toucher une subvention il faut que l'association envoie à minima un courrier pour la demander. Cette pratique a deux exceptions : les restaurants du cœur et le don du sang. Avec tous ces éléments et avec les montants attribués en 2025, il a été décidé des subventions suivantes :

- Bibliothèque : 400 €
- Coopérative scolaire : 750 €
- Diane (chasse) : 200 €
- Pétanque : 400 €
- Les gorges de la Cère : 150 €
- La belle récré (associations des parents d'élèves) : 300 €
- Restaurants du cœur : 50 €
- FNACA : 100 €
- Don du sang : 100 €
- Montant total des subventions aux associations : 2 450 €.

*Pendant ce point et à 19h20 (soit entre les discussions sur l'association de chasse et celle de la pétanque), M. Jean-Pierre OUBREYRIE a été obligé de quitter la séance pour des raisons professionnelles.*

7) Participation au Ciné Belle Étoile :

Suite au dernier conseil municipal où Mme Eva DELMAS a expliqué que trois films ont été retenus pour le cinéma belle étoile 2026, il est nécessaire d'acter la participation de la commune. Le montant de cette animation est de 1 250 € au total. CAUVALDOR prend en charge 60 % du tarif final, soit 750 €. Il reste donc pour la commune à déboursier 500 €. Les élus confirment leur choix d'organiser cette manifestation et charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de payer la somme due.

8) Choix du prestataire pour entretien voirie : fauchage, débroussaillage :

Suite au départ de l'agent de maîtrise, son remplaçant ne peut plus conduire pour des raisons de sécurité, le tracteur communal qui est trop imposant. Il a été acheté en 2010 pour 96 000 €, et fait 100 chevaux. La commune n'a pas besoin de ce gabarit de tracteur. En prévision d'un changement d'engins, monsieur le Maire explique qu'il faudrait surtout une épareuse (qui pourrait valoir 3 500€) et d'un tracteur de 60 chevaux (pour environ 25 000 €). Il présente donc au conseil municipal deux devis pour le fauchage et le débroussaillage de la commune. Le premier est de Bruno RIEU, de

Latouille-Lentillac, à 7 812 € pour l'année. Il prévoit un fauchage au printemps et un débroussaillage à l'automne. Le deuxième vient de Ludovic MIGUEL, de Monceaux Sur Dordogne, est de 6 684 € pour un même travail. Il est précisé que la commune possède une voirie de 22km et plusieurs pentes, talus et chemins. Le conseil municipal choisit le devis le moins cher, celui de Ludovic MIGUEL pour un montant de 6 684 €.

9) Désignation du délégué de la FDEL – TE 46 :

Le conseil municipal choisit comme délégué titulaire de la FDEL (Fédération Départementale d'Énergie du Lot) devenue TE 46 (Territoires d'Énergie du Lot), Michel MOULIN. Son suppléant sera Fabrice GORSE.

10) Désignation du délégué SYDED :

Le conseil municipal choisit comme délégué du SYDED et comme référent environnement Mickaël JOLIOT.

11) Désignation du délégué ONF :

Le conseil municipal choisit comme délégué titulaire de l'ONF (Office National des Forêts), Michel MOULIN. Sa suppléante sera Eva DELMAS.

12) Désignation du délégué GEMAPI :

Le conseil municipal choisit comme délégué titulaire de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), Sébastien DAVAL. Sa suppléante sera Eva DELMAS.

13) Désignation du délégué ENEDIS :

Le conseil municipal choisit comme délégué titulaire de ENEDIS, Michel MOULIN. Son suppléant sera Jean-Pierre OUBREYRIE.

14) Délibération relative à la création d'un poste de fontainier :

Suite à la délibération concernant la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, celle-ci est devenue non nécessaire. Cette question a donc été abrogée.

15) Motion sauvegarde des écoles en milieu Rural :

Monsieur le maire fait part qu'une proposition de motion a été reçue à la mairie. Elle concerne la sauvegarde des écoles en milieu rural. Plusieurs écoles dans les environs ont des risques de fermetures de classe ou d'établissement il est donc intéressant d'appuyer notre soutien en votant une motion. Le conseil municipal a l'unanimité accepté cette motion et charge le maire de la signer et de la transmettre à qui de droit.

16) Questions diverses :

- Porte du château d'eau de Combebelle : elle date de 1935 et se trouve dans un mauvais état. L'Agence Régionale de Santé afin d'éviter des dangers demande qu'elle soit changée, et qu'un escalier en inox avec deux rampes soit installé. Monsieur le Maire a fait plusieurs demandes de devis auprès d'entreprises locales. Une seule lui a répondu. Il présente donc un devis de Sylvain CLAZER d'un montant de 6 291,26 € pour une porte avec fermeture en trois points, l'escalier en inox et les deux rampes. Le conseil municipal se dit d'accord. Cette dépense sera sur le budget de l'eau.
- Monsieur le Maire explique qu'un chemin communal (entre la station UV et allant vers Mialet) de 1818 fermé depuis de nombreuses années est un sujet de discorde entre la mairie et un usager qui souhaiterait qu'on lui vende le dit chemin

moins qu'on élague les arbres aux alentours. Le soucis étant que la conduite d'eau passe en dessous. De plus la vente d'un chemin public est soumise a des règles et a un coût pour la commune d'environ 3 000 €. Monsieur le Maire a donc fait passer un élagueur, Clément VERGNE, qui a fait un devis de 2 640 par l'abattage de 9 arbres dangereux. Le conseil municipal est d'accord pour cette dépense qui sera provisionnée sur le budget communal.

La séance est levée à 20h16.

La prochaine séance, pour le vote du budget, aura lieu le lundi 20 avril à 18h30.

Le Maire  
Michel MOULIN



La secrétaire de séance  
Elsa ROUSSILHE

*Elsa*